



Vivre à Arbin



Vie du Village

Sécurité

Lettre n°71.

Bien cher Albinus,

Notre village est concerné, comme beaucoup d'autres, par plusieurs facteurs relatifs à la sécurité. Dans cette correspondance je souhaite porter à ta connaissance les évolutions récentes de l'un de ces risques, celui des inondations, qui a fait l'objet de directives très contraignantes des pouvoirs publics : le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Le 15 mars dernier une réunion d'information, sur ce sujet, s'est tenue à la salle des fêtes de St Pierre d'Albigny, sous la présidence de Madame CONCA Sous-préfète d'Albertville. Participaient à cette réunion, à destination des élus et de la population, MM. Martinot et Tracol du service Sécurité Risques de la Direction des Territoires à la Préfecture et M. Dall'Osto représentant du Conseil Général au sein du SISARC.

Un peu d'histoire

Dans son propos Madame CONCA a rappelé que les premiers textes relatifs au futur PPRI remontent au 02/02/1995. Il s'agit donc d'un dossier sur lequel les réflexions remontent à près de 20 ans. L'objectif était double : assurer la sécurité des biens et des personnes et réduire autant que possible le coût des dommages. L'Etat (ses représentants) et les collectivités ont multiplié les échanges, « parfois musclés » pour :

- éditer une cartographie des zones concernées
- analyser les enjeux tant économiques que humains
- procéder à une délimitation des zones à risques
- ne pas aggraver les enjeux
- limiter les constructions

En conséquence des travaux ont déjà été réalisés, dans le bassin d'Albertville, selon un plan dénommé PAPI, ramenant les surfaces gelées de 100ha à 25ha environ à ce jour.

Mrs Martinot et Tracol ont indiqué que les 2 dernières crues importantes en Combe de Savoie remontent au 29/05/2008 et 16/12/2011. Le PPRI en Savoie date du 19/05/2003 et a été appliqué par anticipation le 17/07/2008. 28 communes sont concernées sur 38 kms de linéaire. 4 révisions ont déjà été réalisées. Une carte des aléas a été établie en fonction de la vitesse et de la hauteur de l'eau dans l'Arc et l'Isère. Un plan de zonage a été mis en place : couleur rouge pour aléa fort, couleur bleue pour aléa moindre, couleur blanc pour non inondable. Enfin, compte tenu de l'érosion des berges, une zone de précaution est instituée : soit 10m de chaque côté du cours d'eau. (Ce plan de zonage n'est malheureusement pas téléchargeable).

Le projet

En fonction de ce qui précède, la zone rouge correspond à une interdiction générale de construire. La zone bleue autorise la construction sous certaines conditions : surélévation des planchers, renforcement des façades, etc. Et enfin, les zones rouges hachurées en vert, (c'est le cas de la ZI d'Arbin) sont soumises à des conditions très strictes d'aménagement.

Ce projet sera soumis à une enquête publique, qui s'étalera du 25 juin au 1^{er} septembre ; le Préfet devant prendre l'arrêté définitif fin 2012

Le débat

Plutôt qu'un long discours je te propose une synthèse des sujets abordés lors du traditionnel questions/réponses.

Les questions se sont résumées pour l'essentiel à : pourquoi ne pas entretenir les digues et l'Isère plutôt que mettre en place tant de contraintes ?

Les réponses des représentants de l'Etat et du SISARC ont été les suivantes :

- des plans d'action de prévention des inondations (PAPI) sont en place. Le 2^{ème} est en cours, la basse Combe de Savoie entrera dans le 4^{ème} et dernier. L'Etat ne finance que 40% des PAPI ; Il faut donc trouver le reste !
- les digues ont 150 ans, et n'ont pas fait l'objet d'entretien durant des décennies. La faute à qui me diras-tu ? Dixit le représentant du SISARC, digues et rivières appartiennent à l'Etat. Donc leur entretien aussi !
- on tente de débarrasser l'Isère des atterrissements (arbres morts, alluvions, végétation luxuriante qui se développe dans ce terrain propice). Voir photo ci-dessous.



Ceux-ci sont évalués par le SISARC entre 1 et 2 millions de m³ ! Problème : un coût exorbitant et une difficulté de stockage des alluvions de mauvaise qualité. Bizarre, n'est-ce-pas, pendant des années des entreprises ont récupéré sable, graviers et cailloux pour les retraiter avant de les revendre !

- on ne peut plus draguer l'Isère. Cela a été fait pendant trop longtemps et d'une façon excessive ce qui a entraîné des dégâts aux digues et ponts.
- ces travaux coûtent très cher. La portion Pont Albertin-Pont de Gilly dans le secteur d'Albertville est revenue à plus de 1,5 million d'euros. Mais qui a donc payé si l'Etat ne finance que 40% ? Vas savoir Albinus ! Certainement pas le SISARC qui a un budget de 90 000€ dont 40 000€ par le Conseil Général et 50 000€ par les Communes. Son rôle ne peut être limité qu'à des études et propositions. Une chose est sûre, cette portion a fait l'objet, en son temps, d'une inauguration en grandes pompes en présence de M. Borloo alors Ministre de l'Environnement.

Parmi les quelques Maires présents :

- celui de Bourgneuf a interpellé Mme la Sous-préfète pour qu'elle lui explique comment faire comprendre à ses administrés que le centre bourg est en zone rouge (non constructible) alors qu'il se trouve à 2kms de l'Arc.
- le Maire d'Arbin est revenu une nouvelle fois sur le problème du reflux de l'Isère dans le Nant Bauchet lorsque l'Isère monte et les inondations qui en découlent dans la ZI.

Les 2 n'ont pas obtenu de réponses concrètes

Que faut-il retenir ?

- les élus locaux ne semblent pas concernés par ce dossier. Pour preuve, ni la Conseillère Générale de notre canton, ni le Député de la circonscription n'étaient présents.
- il ne faut, en aucun cas, s'attendre à des travaux destinés à permettre des constructions nouvelles. On se limitera à protéger l'existant.
- manifestement les fonds « trouvés » pour ce gros chantier ont profité aux grandes agglomérations : Albertville et la CORAL, Aix les Bains et la CALB. Les élus locaux se sont, peut-être, plus impliqués dans cette affaire.

Notre département voisin met les moyens.

C'est bien gentil toutes ces explications, mais comment croire les services de l'Etat sur tous les arguments apportés pour ne rien faire dans le lit de la rivière alors que le département de l'Isère va faire des travaux identiques à ceux demandés par les Savoyards ? En Isère, sur 5 ans, le Conseil Général et les Intercommunalités vont mettre plus de 26 millions d'euros sur un total de 52 millions. Si c'est possible en Isère pourquoi ne pas le faire en Combe de Savoie. Sommes-nous bien dans le même pays ? On peut en douter !

Protection contre les crues

André Vallini visite le chantier Isère-Amont

C'est le plus gros chantier du département qui vient de démarrer à l'entrée de l'agglomération grenobloise. Il vise à protéger les 350 000 habitants de Grenoble et des 29 communes de la vallée du Grésivaudan, jusqu'à Pontcharra, contre les risques de crues de l'Isère. Un risque majeur, face auquel le Conseil général a décidé de prendre les devants dès 2004 en créant le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (Symbhi). « Si la crue centennale de 1859 se reproduisait, les dommages matériels atteindraient un milliard d'euros et il y aurait jusqu'à 1,50 mètre d'eau dans certains quartiers de Grenoble », a rappelé Robert Veyret, président du Symbhi, qui pilote les travaux, lors d'une visite sur le site avec André Vallini, président du Conseil général et Georges Beshier, conseiller général. Le projet Isère Amont prévoit notamment la création de 16 champs d'inondation contrôlée qui stockeront les débordements d'eau en permettant ainsi



de réguler les crues.

Curage de la rivière, arasement des bancs – sables et graviers roulés et déposés par le courant qui freinent son écoulement en cas de crue –, renforcements de digues...

La première tranche, qui s'étalera jusqu'en 2016, porte sur la sécurisation de la partie aval, entre Saint-Ismier

et l'agglomération grenobloise : très urbanisée, elle est aussi la plus vulnérable au risque d'inondation.

Le chantier, d'un montant de 52 millions d'euros sur cinq ans, est financé à 51 % par le Conseil général et les intercommunalités, 43 % par l'Etat et 6 % par l'Agence de l'eau Rhône-Alpes Méditerranée.

Allez je te laisse méditer, il y a de quoi ! En ce qui me concerne je pense avoir bien compris :

- 1) Il n'y a plus d'argent dans les caisses, mais ce n'est pas nouveau.
- 2) Tous les secteurs concernés ne sont pas sur le même pied d'égalité. Certains trouvent de l'argent, d'autres non.
- 3) Que de contradictions avec ce que l'on peut lire ou entendre. Mais il est vrai que l'on ne peut plus tout lire. La CCPM, qui devrait logiquement être intéressée par ce sujet, ne communique plus sur son site Internet les comptes rendus des Conseils depuis octobre 2011. Pas d'affichage non plus à son siège. Faute de temps nous a -t-on dit ! Décidément la non transparence devient une maladie contagieuse.
- 4) Les élus, qui sont avant tout des politiques, ont souvent d'autres priorités. Mais là ce sont à leurs électeurs d'en tirer les conséquences.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Avril 2011